



ROCKWOOL

ROCKWOOL dépose un nouveau permis de construire pour son usine dans le Soissonnais.

Le 26 novembre 2024

Le spécialiste de l'isolation en laine de roche ROCKWOOL réaffirme son engagement en déposant un nouveau permis de construire pour son projet d'usine à Soissons. Ce projet sera le deuxième site de l'industriel en France. Un symbole fort pour l'industrie française et la transition écologique.

Dans un contexte industriel difficile, marqué par des fermetures d'usines et des pertes d'emplois, ce projet revêt une importance particulière. La future usine d'isolants en laine de roche contribuera à la réindustrialisation Française en créant 130 emplois directs et plus de 400 emplois indirects, un apport précieux pour dynamiser l'économie locale et renforcer le tissu industriel de la région.

Alors même que la France doit accélérer la rénovation énergétique de son parc immobilier et promouvoir la circularité dans le bâtiment, cette nouvelle unité de fabrication produira plus de 100 000 tonnes de laine de roche, un isolant thermo-acoustique résistant au feu et recyclable, fortement demandé en France.

Cette nouvelle usine s'appuiera sur une technologie de pointe de fusion électrique soutenue par l'ADEME dans le cadre des dispositifs de décarbonation de l'industrie du Plan « France Relance ».

Le projet a déjà obtenu son autorisation environnementale et sanitaire. Son instruction par les autorités compétentes, notamment l'ARS et la DREAL, garantit le strict respect de toutes les normes sanitaires et environnementales.

Ce nouveau permis de construire actualise celui déposé initialement en septembre 2019. Il intègre les dernières évolutions réglementaires et clarifie la compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il inclut également un nouveau toit végétalisé améliorant son intégration dans l'environnement.

ROCKWOOL reste déterminé à avancer rapidement sur ce projet essentiel pour répondre aux besoins croissants en isolation, un pilier de la transition énergétique nationale. Cette nouvelle étape vient compléter les démarches précédentes : les recours juridiques engagés sur le premier permis de construire déposé restent en cours. "Nous souhaitons que cette nouvelle instruction soit l'occasion d'un dialogue apaisé et constructif. Nous poursuivons activement nos efforts pour garantir la réussite de ce projet.", explique Rafael Rodriguez, président de ROCKWOOL France S.A.S.